

Taxe d'accise

La fabrication d'alambics créerait de nombreux emplois. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) se réjouirait probablement de mettre en œuvre toute une nouvelle série d'entreprises de fabrication et de programmes de création d'emplois d'un bout à l'autre du Canada.

Des centaines de milliers d'agriculteurs pourraient mettre à profit des terres arables marginales pour produire ce carburant. Ils y trouveraient une source de revenus supplémentaires, mettraient à profit des terres arables marginales, et hâteraient l'avènement de l'autarcie énergétique du Canada.

Aux États-Unis, l'un des rares programmes réussis du président Carter visait à favoriser la production de carburant. Aujourd'hui, on peut en acheter dans divers états. Dans quelques années, le Brésil envisage d'utiliser en grande partie le carburant comme combustible de transport. Que fait le Canada, grand producteur de denrées alimentaires, pour ouvrir la voie à cette industrie? Nous devons reconnaître hélas! que nous ne faisons pas grand chose. Ces motions nous fournissent aujourd'hui l'occasion d'ouvrir la voie et de faire savoir que nous sommes prêts à le faire. «Une ferme, un alambic», pourrait servir de thème.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je ne traiterai pas longuement de la question à l'étude, mais je tiens quand même à faire quelques brèves et pertinentes observations.

A mon avis, le gouvernement a prévu des restrictions dans le bill uniquement pour empêcher la production clandestine d'alcool. Mais, monsieur l'Orateur, je ne puis imaginer de mesure législative plus apte à la favoriser. Le gouvernement prétend légiférer partiellement l'usage et la production de l'alcool éthylique comme combustible en octroyant des permis d'un an. J'y vois une mesure qui réduira les investissements: on investira le moins d'argent possible. Le gouvernement encourage aussi l'usage des alambics illégaux. Les gens pourront les cacher.

Si j'avais à promouvoir l'usage de l'alcool éthylique comme combustible, je songerais sérieusement à une formule qui encourage des investissements plus considérables, et un permis d'une durée plus longue pour ainsi réduire les risques auxquels l'investisseur s'expose. Ce serait faisable à l'échelle régionale moyennant des permis spéciaux de sorte que les agriculteurs et tous ceux qui produisent certaines denrées végétales pourraient vendre leurs produits en un seul endroit où l'on distillerait de l'alcool. La fabrication de l'alcool pourrait être le cas échéant réglementée et contrôlée, ou même surveillée, par un nombre infime de fonctionnaires. Ce n'est pourtant pas comme cela que le gouvernement veut procéder. Il présente un bill qui revient à dire aux Canadiens qu'ils feraient mieux de ne pas investir trop de capitaux parce qu'ils pourraient bien tout perdre l'année suivante étant donné qu'ils ne recevront que des permis d'un an.

• (2050)

C'est la pire des façons de procéder. Cela pourrait fortement inciter les gens à faire de l'alcool de contrebande. Si un agriculteur obtient un permis pour exploiter un alambic, même un petit, et se sert de l'alcool qu'il produit comme carburant dans sa voiture, son voisin construira lui aussi un alambic, même s'il n'a pas de permis. Tôt ou tard, il n'y aura pas assez d'inspecteurs pour surveiller tous les propriétaires d'alambics.

Le gouvernement a fait le contraire de la seule chose logique qu'il aurait dû faire, à savoir faire construire à grands frais une véritable usine de fabrication d'alcool assujettie à tous les contrôles nécessaires. La mesure actuelle ouvre la porte à la prolifération de toutes sortes d'alambics illégaux qui apparaîtront partout comme des champignons.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer que les objections aux amendements mis de l'avant pas le député d'Etoibicoke-Centre (M. Wilson), amendements que j'ai eu l'occasion de discuter assez longuement avec le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) et qui touchent la production de carburant, ne sont pas des objections de fond, car elles sont motivées par la conjoncture ou les circonstances.

Si on fait l'examen de l'intention du texte de la loi, on s'aperçoit que les mesures adoptées sont transitoires. Ce sont des mesures qui visent à favoriser l'existence d'une situation comme celle que vient de décrire le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) dans ses propos, c'est-à-dire permettre de continuer le développement de l'expérimentation dans le domaine de la production, et aussi dans celui de l'utilisation, tout en s'assurant que les mécanismes de contrôle de la production sont en place parce que, c'est un secret de polichinelle, le contrôle de l'alcool au Canada a toujours été assez bien structuré et assez serré de telle sorte qu'avant de libéraliser, comme le veut le député d'Etoibicoke-Centre, de libéraliser les capacités de production d'alcool à des utilisations sous forme de carburant, eh bien, avant d'aller vers cette libéralisation, que les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du Revenu national des Finances, et même de l'Agriculture, ensemble élaborent une politique et continuent à suivre l'évolution de la recherche et de l'application dans le domaine de l'utilisation pour l'énergie dans les voitures du carburant et, ensuite, nous pourrions établir des mesures dans la loi sur la taxe d'accise plus adaptées à l'évolution de la recherche, de l'application et de l'utilisation du carburant. Alors j'invite les députés à rejeter les amendements, non pas parce que ceux-ci ne sont pas louables, mais parce que les mesures transitoires actuelles sont suffisantes avant d'avoir le degré d'expertise qui permettra une plus grande libéralisation.

[Traduction]

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'être bref au sujet de cet amendement. Il semble étrange à ceux d'entre nous des milieux ruraux que bien que ce bill soit une occasion de permettre aux agriculteurs d'économiser de l'énergie et d'abaisser leurs coûts de production, deux choses qui revêtent une grande importance pour l'économie nationale, le gouvernement oppose un refus. Quand nous donnons des exemples de ce qui se fait aux États-Unis, le ministre dit oui, pour une année à la fois. Personne ne tien à faire un investissement de l'ampleur nécessaire pour le laisser ensuite inactif pendant une année. L'expérience a démontré aux États-Unis qu'un investissement de 25,000 dollars est nécessaire pour le rentabiliser.

Ce que nous constatons dans cet amendement est quelque chose que l'on retrouve partout dans le bill. Un bill qui est renvoyé devant un comité avec plus de 150 amendements doit fatalement être un mauvais bill. Des erreurs ont nécessairement été commises lors de sa rédaction. Même le gouverne-